

Énoncé de position de la Société canadienne de rhumatologie sur la vaccination contre la COVID-19

Publié le 31 décembre 2020; mis à jour le 21 janvier 2021

Les vaccins très attendus contre la COVID-19 (de Pfizer BioNTech et Moderna) sont maintenant arrivés au Canada. L'objectif est de vacciner la majorité des Canadiens. L'ordre de priorité des groupes à vacciner a été établi par Santé Canada et cible initialement les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les travailleurs de la santé. Le vaccin sera offert à la population canadienne en fonction de l'âge ou de l'emploi selon la liste de priorisation.

La Société canadienne de rhumatologie (SCR) formule les recommandations suivantes mises à jour concernant la vaccination contre la COVID-19 pour les patients atteints de maladies rhumatologiques :

1. Les personnes jugées admissibles au vaccin contre la COVID-19 selon la priorisation de Santé Canada et qui ont une maladie rhumatologique auto-immune ou qui sont traitées par des immunosuppresseurs devraient recevoir le vaccin. Il est important de les informer du fait que le profil d'innocuité du vaccin est inconnu chez ces populations, en plus de l'efficacité inconnue et du risque de réponse moindre au vaccin chez les personnes immunosupprimées. Même après la vaccination, les patients, et plus particulièrement ceux qui sont immunosupprimés, devront continuer de respecter toutes les consignes en place de la santé publique pour se protéger contre la COVID-19.
2. En plus de ce qui précède, les patients de 16 à 18 ans seront uniquement admissibles à recevoir le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer BioNTech. Cependant, ce vaccin ne sera pas proposé d'emblée aux jeunes de moins de 16 ans en raison de données insuffisantes. Lorsque la priorisation de Santé Canada permettra la vaccination chez les moins de 18 ans, les enfants entre 12 et 15 ans atteints de maladies rhumatologiques pourraient être candidats au vaccin Pfizer au cas par cas s'ils sont jugés à haut risque d'exposition et de maladie de la COVID-19, à condition d'obtenir un consentement éclairé quant à l'absence de donnée dans ce groupe d'âge.
3. Il n'existe actuellement aucune donnée qui justifierait la suspension des antirhumatismeux modifiant la maladie (ARMM) à un moment ou un autre durant le programme de vaccination contre la COVID-19. Des études sur le vaccin antigrippal suggéraient que la suspension de deux doses de méthotrexate après la vaccination améliorerait la réponse au vaccin. On ignore si cela s'applique au vaccin contre la COVID-19 ou aux autres ARMM. Les préoccupations concernant une possible poussée de la maladie doivent être prises en compte lors de la décision.

En raison des données limitées, le Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) a initialement publié un énoncé le 14 décembre 2020 selon lequel le vaccin contre la COVID-19 ne devait pas être offert d'emblée aux patients immunosupprimés, à ceux qui souffrent de maladies auto-immunes ou aux femmes enceintes ou qui allaitent. L'énoncé du CCNI du 12 janvier 2021 précise maintenant que le vaccin contre la COVID-19 pourrait leur être offert si une évaluation du risque révèle que les avantages surpassent les risques potentiels, et si l'obtention du consentement éclairé comprend une discussion sur l'absence de données probantes sur ce vaccin dans ces populations. Malheureusement, l'énoncé initial du CCNI a pu mener à des inégalités dans l'accès au vaccin contre la COVID-19 pour certains patients atteints de maladies rhumatologiques. La SCR croit que l'énoncé mis à jour du CCNI permettra une meilleure équité d'accès au vaccin pour les patients atteints de maladies rhumatologiques qui souhaitent être vaccinés. Selon la région, une lettre d'appui du

médecin pour la vaccination pourrait être requise, mais la SCR s'attend à ce que cette exigence ne soit pas nécessaire avec le temps.

Les patients atteints de maladies rhumatologiques ne devraient pas faire l'objet de discrimination par rapport au vaccin pour des raisons de diagnostic, de traitement, de lieu de résidence ou de problèmes d'accès dus à un handicap. La Société canadienne de rhumatologie partage le même objectif que le CCNI et Santé Canada en voulant obtenir un accès équitable au vaccin contre la COVID-19 et souligne donc l'importance de cet enjeu.

Veillez noter qu'il peut y avoir des différences provinciales dans l'interprétation du plan de vaccination contre la COVID-19 de Santé Canada. Pour les femmes enceintes ou qui allaitent, consulter les recommandations de la SOGC ci-dessous.

Cet énoncé sera mis à jour à mesure que d'autres renseignements seront disponibles.

Références

Comité consultatif national sur l'immunisation :

https://www.ammi.ca/Content/NACI%20COVID-19%20Stmt_Jan%202012%20Update%20Advance%20Copy_EN%5B1%5D.pdf

British Society for Rheumatology :

<https://www.rheumatology.org.uk/practice-quality/covid-19-guidance> (En anglais seulement)

Centers for Disease Control and Prevention:

<https://www.cdc.gov/vaccines/covid-19/info-by-product/clinical-considerations.html> (En anglais seulement)

Comité sur l'immunisation du Québec :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccins/covid-19-vaccin-a-arn-messenger-contre-la-covid-19/>

Ministère de la Santé de l'Ontario:

http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/vaccine/COVID-19_vaccination_recommendations_special_populations.pdf

Lancet

[https://www.thelancet.com/journals/lanrhe/article/PIIS2665-9913\(20\)30392-1/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanrhe/article/PIIS2665-9913(20)30392-1/fulltext) (En anglais seulement)

SOGC :

<https://www.sogc.org/fr/-/COVID-19/fr/content/COVID-19/COVID-19.aspx?hkey=a0740f71-8e1f-4c4d-bd9f-647182f22fbd>